



Divorce pour étranger en situation irrégulière

Par nina, le 30/01/2010 à 11:27

Bonjour,

Je suis Sénégalaise, mariée à un Sénégalais (mariage célébré au Sénégal). Actuellement je vis en France avec nos 3 enfants, et mon mari et moi sommes séparés de fait depuis bientôt 10 ans. (il est allé vivre dans une autre ville) Il nous a rendu visite quelquefois, mais depuis bientôt 3 ans nous ne adressons plus la parole.

Nos enfants vivent avec moi exclusivement depuis leur naissance. Leur père vit au Sénégal avec son autre épouse. Il est retraité.

Je voudrai préciser que nous sommes propriétaires d'un appartement en France où je vis avec mes 3 enfants.

Je voudrai demander le divorce, puis-je le faire ici en France alors que j'y suis en situation irrégulière? Ds l'impossibilité de travailler, je vis des subsides qui me viennent de mon pays en attendant de régulariser ma situation.

Merci d'avance pour votre raison